



TRAINING FIRST
Organisme de formation & Cabinet de conseil

Livret d'accueil des personnes en situation de handicap

Création en septembre 2023

Introduction

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées instaure les principes de non-discrimination envers les personnes handicapées et la reconnaissance d'un droit à la compensation.

Training First s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder aux formations proposées et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap, temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant, sont accompagnés tout au long de leur formation. Training first s'engage ainsi, pour toute personne présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches.

Training first s'engage à mobiliser ses ressources humaines, matérielles et techniques afin de soutenir activement l'intégration professionnelle des apprenants en situation de handicap. Toutefois, il est essentiel de noter que la réussite de chaque apprenant dépend en fin de compte de son engagement personnel, et Training first ne peut être tenu responsable si l'apprenant ne met pas en œuvre les efforts nécessaires pour obtenir son attestation de formation.

L'apprenant en situation de handicap est au cœur du dispositif. C'est lui qui déclenche le processus d'accompagnement le concernant, en faisant état de ses besoins et des difficultés qu'il rencontre à l'institut en raison de son handicap.

Il joue donc un rôle déterminant dans l'élaboration de la mise en œuvre et la réussite de son projet de formation ainsi que dans l'expression de ses besoins en matière de compensation au handicap.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place. Enfin, vous trouverez dans ce Livret d'accueil, les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre parcours.

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Comprendre le handicap est essentiel pour favoriser une intégration inclusive. Le handicap ne se limite pas à une définition simpliste, il englobe une diversité de situations, de besoins et de défis. Le handicap n'est pas seulement une condition médicale, c'est un concept plus large qui englobe toute limitation physique, sensorielle, mentale ou cognitive qui peut affecter la participation pleine et entière d'une personne à la vie quotidienne. Le handicap peut prendre de nombreuses formes et varier en intensité d'une personne à l'autre. Il ne se résume pas simplement à une incapacité, mais plutôt à la manière dont la société peut être adaptée pour inclure toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Comprendre cette définition est un premier pas essentiel vers la création d'un environnement inclusif pour tous nos stagiaires en situation de handicap. Un accueil personnalisé de la personne en situation de handicap permet de définir ensemble comment nous pouvons travailler pour créer un environnement inclusif où chacun a la possibilité de s'épanouir.

Pour bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à fournir un document officiel attestant de votre situation de handicap, ou à entamer les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance de votre handicap. Cette étape est essentielle pour que nous puissions vous offrir un soutien adapté à vos besoins."

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap :

- RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : Délivré par la MDPH, le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

- AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), l'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) : Délivrée par la CDAPH, l'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap
- ALD (Affectation Longue Durée) : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI), l'Affectation de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

2. Qui m'accompagne ?

Un référent Handicap est disponible au sein de Training first :

Mme Noémie PERICHON

Mail : noemieperichon@trainingfirst.fr

Tél. 07.67.18.64.49

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches pour faire en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Ses missions sont les suivantes :

- Assurer une veille sur les solutions de compensation du handicap ;
- Connaître les solutions logistiques pour faciliter l'accès et l'accueil du stagiaire ;
- Connaître les réseaux de partenaires / experts / acteurs du champ du handicap dans le Gers ;
- Prendre un temps d'échange avec le stagiaire pour évaluer les aménagements à mettre en place lors de la formation ;
- Assurer les meilleures conditions d'accueil et d'accès au lieu de la formation et la prise en compte par l'ensemble de l'équipe ;
- Assurer un suivi des contenus et des méthodes pédagogiques afin qu'ils soient adaptés à la situation de la personne handicapée.

3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- **Quand parler de mon handicap ?** Nous vous encourageons vivement à communiquer dès votre premier contact e-mail ou téléphonique que vous êtes en situation de handicap. Notre référent handicap planifiera ensuite un entretien avec vous pour discuter de vos besoins spécifiques et identifier les éventuelles adaptations nécessaires.
- **Comment est adaptée ma formation ?** Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les mesures de compensation dont vous aurez besoin. À titre d'exemple, voici quelques mesures de compensation pouvant être mises en place par Training first :

Type De Handicap	Possibilités d'adaptation du CPIE BT
Le handicap moteur	<ul style="list-style-type: none">-Aide à la mobilité pour venir en salle de formation depuis l'entrée du site.,-Aide à l'organisation du séjour (hébergement, restauration),-Choix d'une salle en rez-de-chaussée, ou avec ascenseur,-Sensibilisation du reste du groupe, en concertation avec la personne en situation de handicap (PSH),-Aménagement de la salle pour favoriser des éléments de confort pour le stagiaire,-Aides techniques (diffusion de supports écrits, enregistrement des interventions...)
Le handicap auditif	<ul style="list-style-type: none">-Choix d'une salle adaptée,-Temps de pause adaptés, et aménagements des horaires,-Séquences de travail cadencées sur un rythme plus court,-Sensibilisation du reste du groupe, en concertation avec la PSH,-Possibilité d'intervention d'aides humaines si besoin (interprètes LSF, preneurs de notes) mis en place et aux frais de la PSH,-Aménagement des séquences avec des tâches écrites,-Diffusion de supports écrits,-Modification des consignes orales en consignes écrites,- Prise de parole régulée pour maintenir un environnement ordonné et éviter les interruptions intempestives.

Le handicap visuel	<ul style="list-style-type: none"> -Choix d'une salle adaptée : vidéoprojecteur, grand écran -Aide pour rejoindre la salle de formation (seuil, escaliers, porte fermée...), -Temps de pause adaptés, et aménagements des horaires, -Séquences de travail cadencées sur un rythme plus court, -Sensibilisation du reste du groupe, en concertation avec la PSH -Adaptation de l'éclairage, -Aménagement des séquences avec des tâches non visuelles (travail à l'oral), -Enregistrement possible de certaines interventions.
Le handicap psychique et intellectuel	<ul style="list-style-type: none"> -Choix d'une salle adaptée, -Temps de pause adaptés, et allègement des horaires, -Séquences de travail allégées, -Sensibilisation du reste du groupe, en concertation avec la PSH, -Identification, avec le stagiaire, des situations à éviter : travail en groupe, exposé devant un public etc., -Identification de lieux de pause si besoin de prendre de la distance par rapport au groupe, -Pédagogie adaptée (reformulation, répétition) et supports simplifiés (illustrations, schémas).
Le handicap consécutif à une maladie invalidante	<ul style="list-style-type: none"> -Choix d'une salle adaptée, -Temps de pause adaptés, et aménagements des horaires, -Séquences de travail cadencées sur un rythme plus court, -Sensibilisation du reste du groupe, en concertation avec la PSH.

- **Comment est organisé le suivi de ma formation ?** Tout au long de votre formation, le référent handicap de Training first reste à votre écoute. Il évalue avec vous la bonne adaptation des mesures de compensation à votre situation et vous propose des solutions d'amélioration si nécessaire. Il assure la liaison avec le formateur. Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement. Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

4. Ressources

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

L'Agefiph : www.agefiph.fr

Cap emploi : www.capemploi.net

La MDPH de notre département : [Accueil - La MDPH du Gers](#)

<https://handicap.gouv.fr/>